

# TEMPS MODERNES

**Boussu/Boussu : suivi archéologique des travaux de restauration du corps d'entrée du château renaissant**

Caroline ROSSEZ

Le projet de restauration du châtelet d'entrée et de la galerie du château de Boussu (parc. cad. : Boussu, 1<sup>re</sup> Div., Sect. A, n<sup>os</sup> 235<sup>66</sup> et 240<sup>b</sup>) a abouti à une première phase de travaux lancée le 2 novembre 2010 et assurée par l'entreprise Lixon. Les ruines du châtelet et le site archéologique pour sa partie renaissante sont classés comme patrimoine exceptionnel de Wallonie (arrêté du 25-07-1996). Dans le cadre du chantier de restauration des édifices renaissants, le suivi archéologique est réalisé par l'asbl Gy Seray Boussu, également maître d'ouvrage du projet, en partenariat scientifique avec le CReA-Patrimoine de l'ULB. Les recherches ont été dictées par l'évolution des travaux, pour l'instant confinés au châtelet oriental et à la galerie. Depuis avril 2011, les opérations se sont ainsi multipliées dans ces deux édifices constituant le corps d'entrée du complexe castral (coord. Lambert : 109321 est/125196 nord) et ont exceptionnellement concerné leurs abords immédiats. Elles apportent des résultats complémentaires aux recherches qui y ont été conduites par le service de l'Archéologie (direction extérieure du Hainaut 1) entre 1997 et 2002.

Une série de relevés ont ainsi été entrepris aux différents niveaux du châtelet oriental. Les travaux de

réaménagement du corps d'entrée, qui devient au 19<sup>e</sup> siècle une demeure luxueuse, condamnent définitivement plusieurs composantes architecturales du bâtiment renaissant ; les démontages de maçonneries prévus dans le cadre du certificat patrimoine a amené, entre autres, à la découverte de latrines dont le siège en bois était exceptionnellement bien conservé.

Au sud du châtelet, le suivi s'est concentré sur le dispositif d'accès à la galerie. Il s'agissait de mieux cerner la chronologie de cet aménagement et de vérifier si le système de pont-levis précédé d'un ponton en bois prenant appui sur deux piles de pont, tel qu'il apparaît sur la gouache d'Adrien de Montigny datée de 1598 (De Jonge, 1998, ill. 11), pouvait être confirmé. Les fouilles précédentes avaient mis en évidence un cadre d'accès constitué de deux murs parallèles espacés entre eux par des voûtes de décharge et reposant directement sur les remblais de condamnation définitive des douves en tant qu'espace aquatique (Willems, 2000 ; 2001). La question était de savoir si celui-ci pouvait intégrer les vestiges de piles de pont plus anciennes (Willems, 2001). Le démontage des maçonneries, entrepris entre les corps du châtelet jusqu'à la première pile de pont supposée, a été moins important que prévu pour des raisons de sécurité et de stabilité et n'a pas permis de confir-

mer ni d'infirmer de façon certaine cette hypothèse. L'autre intérêt majeur de cette intervention réside dans le dégagement de la façade méridionale de la galerie sous le seuil du porche monumental. Largement perturbé pour l'ancrage de ce nouveau dispositif, le soubassement en moellons de grès de Bray est taluté sur quatre assises dans sa partie supérieure et présente deux rainures latérales. La fonction de ces éléments architecturaux reste à définir mais il est tentant de les mettre en relation avec un dispositif de soutien du pont-levis. L'extrémité mobile du tablier était reliée par des chaînes à des flèches en bois qui, lorsque le pont était relevé, s'encastraient dans les fentes encore visibles dans l'élévation du porche ; une fois abaissé, le pont était soutenu par des pièces amovibles en bois prenant appui dans les rainures observées en façade. Depuis les caves de



Le château de Boussu : vue de la façade méridionale de la galerie, sous le porche d'entrée.